PROJET DE MOTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

LES AVOCATS VEULENT UNE REFORME URGENTE DES REGLES RELATIVES AUX PERQUISITIONS DANS LEURS CABINETS ET AUX ECOUTES TELEPHONIQUES LES VISANT

Soumis au vote de l'Assemblée générale du 21 novembre 2014

* *

Le Conseil National des Barreaux, représentant la profession d'avocat, réuni en assemblée générale le 14 novembre 2014, connaissance prise de la perquisition inappropriée menée le 5 novembre dernier au cabinet de Me Hubert Delarue, ancien bâtonnier d'Amiens :

RAPPELLE une fois de plus, et après le scandale des écoutes téléphoniques visant des avocats au début de cette année, l'urgence qu'il y a à protéger le secret professionnel que l'avocat doit à ses clients ainsi que les éléments tenant à la vie privée de ces derniers.

REFUSE que le secret professionnel, élément fondamental des droits de la défense et des libertés individuelles, soit attaqué de manière grave et répétée.

EXIGE une réforme rapide du régime juridique des perquisitions dans les cabinets d'avocats et des écoutes téléphoniques les visant, qui doivent demeurer exceptionnelles.

EXIGE la protection de la confidentialité des échanges entre les avocats et leur bâtonnier.

MANDATE le Président du Conseil National des Barreaux et le Bureau aux fins de présenter de nouveau au gouvernement les propositions de réforme qu'il a élaborées et soumises en mars 2014 au Président de la République pour protéger la vie privée des citoyens et des opérateurs économiques ainsi que le secret professionnel que tout avocat leur doit.

* *

Fait à Paris, le